



Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
95100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de travail Insulaire 12 février – Ponta Delgada (Açores)

Accueil des Participants – Validation du compte-rendu – Validation de l'ordre du jour

Le Président **C. Carballo** a remercié l'ensemble des membres pour leur présence, et a insisté sur l'importance de s'inscrire au préalable pour les réunions organisées par le CC Sud. Il n'est en effet souhaitable pour personne que ces réunions aient lieu dans de mauvaises conditions, ce qui est partiellement le cas ce jour, alors que le secrétariat du CC Sud avait anticipé une assez forte sous déclaration des inscrits¹. Plusieurs membres ont légitimement déploré de ne pas disposer d'appareils de traduction, susceptible de compromettre la bonne tenue de la réunion.

Le Président a également remercié la DG MARE pour sa présence, et l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'organisation de cette réunion. Après avoir rappelé les causes qui ont finalement conduit en l'organisation plus tardive que prévue de cette réunion, il s'est réjoui de pouvoir la tenir aux Açores, comme convenu.

Les comptes rendus des deux précédentes réunions seront validés par le biais d'une consultation électronique. Les membres ont également été informés qu'une plus grande concertation serait réalisée avant de proposer le compte-rendu, afin de pallier certaines éventuelles incompréhensions liées à la traduction. Cela est apparu comme satisfaisant pour les membres, qui ont par ailleurs souhaité une meilleure reprise de leurs propos dans les comptes rendus.

Le Président a informé les membres qu'un débat ouvert serait réalisé en fin de réunion. Il a par ailleurs mis en avant l'importance de mieux travailler au sein de ce groupe, raison pour laquelle, il a rédigé un ordre du jour détaillé de cette réunion, afin que les membres puissent la préparer au mieux. Il s'est excusé pour la transmission tardive de ce document, qui n'a pu être traduit, ce qui sera corrigé dans la perspective des prochaines réunions. Plusieurs membres ont indiqué que l'ordre du jour détaillé leur avait été utile. **J. Lopez** a toutefois indiqué que les documents produits devaient respecter la neutralité du CC Sud.

Le Président a également interrogé les membres quant à l'utilité de l'outil Dropbox pour avoir accès aux documents liés à cette réunion, outil permettant le suivi des téléchargements. Plusieurs membres se sont interrogés quant à cet outil et ont indiqué préférable que les documents ne soient accessibles que par un seul canal, celui du site du CC Sud. Les membres ont par ailleurs été invités à faire état de leur besoin quant aux documents de séance (intégralité du corpus réglementaires ou documents spécifiques..). Le coordinateur technique a indiqué qu'il était prévu de travailler sur plusieurs projets d'avis, mais qu'en l'absence d'informations, ceux-ci n'ont pu être proposés. Il s'agira donc lors de cette réunion d'échanger sur ces projets, et d'apporter certaines données.

¹ Le vendredi 6 février, 17 membres étaient inscrits pour cette réunion, le secrétariat du CC Sud avait prévu 27 casques pour le traduction, alors que 29 membres étaient présents lors de la réunion.





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
95100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

C. Canha s'est par ailleurs préoccupée du fait que de nombreux points avaient été inscrits au sein de cet ordre du jour.

Suivi des Avis

Avis sur le thon rouge :

Pour rappel, le CC Sud a envoyé un avis recommandant une augmentation progressive des possibilités de pêche pour ce stock. La DG Mare y a répondu, indiquant qu'une telle augmentation avait été décidée dans le cadre de l'ICCAT, via une augmentation progressive de 20% durant les trois prochaines années. Au sein de cet avis, il est également fait mention du fait que l'on pourrait passer d'un plan de récupération à un plan de gestion en 2016, si le diagnostic scientifique confirme la récupération de ce stock.

Le Président a rappelé que la modification des dates de fermetures avait déjà été obtenue, en conséquence, le plus intéressant pour lui aujourd'hui serait de parvenir à modifier la répartition du quota de thon rouge en Espagne, qui lui semble actuellement injuste. A cette fin, le nouvel article de la PCP sur la répartition des possibilités de pêche (Art. 17) constitue selon lui une base intéressante, qui sera utilisée pour défendre les intérêts des Iles Canaries, au regard de la dépendance socio-économique des bateaux canariens à cette espèce. Il rappelle ainsi qu'en 2014, seuls quelques navires de pêche ont pu capturer des thons rouges.

J. Gonçalves a soutenu cette intervention, jugeant que l'augmentation de quotas avait été obtenue par le secteur de la pêche, alors qu'au Portugal, elle a essentiellement bénéficié aux madragues. Cette intervention a été soutenue par **L. Fernandes**. Il a été rappelé que la répartition des quotas était un problème interne à chaque pays. Une demande de meilleure prise en compte de l'article 17 de la nouvelle PCP pourrait néanmoins relever d'un avis du CC Sud. Ce stock étant de la compétence du GT Espèces Pélagiques, un éventuel projet d'avis sur ce sujet devrait être transmis à ce Groupe de Travail en conséquence.

Avis sur le journal de pêche électronique

Le coordinateur **JM Ortiz** a rappelé l'objet de la demande et le contenu de la réponse de la DG Mare, qui autorise les Etats Membres à proposer des exemptions, sous conditions. Il a par ailleurs été rappelé qu'un avis sur le pourcentage de tolérance concernant la pêche des thonidés était actuellement travaillé.

Actualités communautaires :

Omnibus :

Les membres ont été informés du fait qu'un accord avait été trouvé dans le cadre du trilogue institutionnel, mais qu'aucune information sur son contenu n'était pour l'heure disponible. Le secrétariat du CC transmettra le règlement final dès qu'il sera public. Il a





Conseil Consultatif Régional Sud

6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient • FRANCE

• TEL : +33 297 83 11 69

• FAX : +33 297 83 91 84

info@ccr-s.eu

adriette@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

par ailleurs été rappelé que le seul objectif de ce règlement était de permettre la mise en œuvre de l'obligation de débarquement.

JM Ortiz a mis en avant les grands objectifs de la négociation (autorisation de débarquement pour 10% de captures sous taille pour certaines espèces pélagiques, statut de l'appât vivant..). Il a également détaillé en quoi ce nouveau règlement aurait pu avoir des impacts pour le secteur. Le contenu du plan rejets adopté, et les exemptions De Minimis octroyées ont été présentés. Il s'est montré étonné de la validation de certaines exemptions pour les pêcheries pélagiques, et a invité les membres à prendre connaissance des recommandations qui avaient permis l'octroi de celles-ci. Il s'est enfin interrogé sur les pêches de germon, dans la mesure où aucune taille communautaire ne semble être en vigueur, ce qu'il conviendra de vérifier.

JM Ortiz a par ailleurs considéré que la nouvelle obligation de débarquement pouvait poser de réels problèmes pour le devenir des captures sous taille au sein de la Macaronésie, dans la mesure où il n'existe pas d'usine de transformation. Il a informé les membres que les pêcheurs Canariens avaient expertisé leurs volumes de captures sous taille non désirées, leur conclusion étant finalement qu'il n'y aurait pas de problème. Il convient selon lui de regarder ce point au sein de toutes les îles, et d'identifier si besoin des solutions en matière de débouchés. La DG Mare a bien précisé que les débouchés commerciaux figurant dans la PCP n'étaient qu'indicatifs, et que ce qui importait, était que ces captures ne soient pas destinées à la consommation humaine, rendant a priori impossible le don aux organisations caritatives. Cela devra néanmoins être expertisé et confirmé, les Etats Membres disposant de certaines possibilités au travers de leur programme opérationnel.

Les membres Azoriens ont demandé du temps pour estimer ces volumes de captures, avant de reprendre contact avec le coordinateur technique. Il semble que Madère ne sera pas pénalisée dans ce cadre.

Ces échanges ont également permis de répondre aux interrogations de **J. Gonçalves**, relatives à l'obligation de débarquement pour les espèces démersales. Il lui a été précisé que cette nouvelle obligation s'étalerait entre 2016 et 2019, selon des modalités qui ne sont pas encore connues, et qui seront travaillées durant l'année par le CC Sud.

Le Président a en conclusion souligné que ce créneau législatif avait aussi permis l'abaissement de la taille minimale pour l'anchois des Canaries, ce dont il s'est félicité, et a remercié toutes les parties prenantes pour ce fait.

Aide FEP/Feamp

Le coordinateur technique **JM Ortiz** a indiqué que le déploiement des GLAC, lié au précédent Fond Européen, avait démarré voici 2 ans. Les structures porteuses de ces GLAC se sont très rapidement heurtées à un important problème financier, lié à l'avance des fonds. Au regard de leur fonds propres et trésorerie, ce mécanisme a rendu





Conseil Consultatif Régional Sud

6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient • FRANCE

• TEL : +33 297 83 11 69

• FAX : +33 297 83 91 84

info@ccr-s.eu

adriilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

impossible la réalisation des nombreux projets identifiés, ce qui impliquera une réaffectation des fonds FEP fléchés vers les GLAC des Iles Canaries.

C. Canha a déploré que la ventilation des fonds au Portugal n'avait pas permis la création de GLAC aux Açores, alors qu'ils devaient être un vecteur important pour créer des dynamiques locales. Toutefois, **F. Portela Rosa** a rappelé les règles d'éligibilité pour l'activation de tels

outils, et indiqué que pour sa part, ceux-ci avaient été très précieux, et que de nombreux autres projets étaient en cours.

L. Fernandes a souhaité disposer de plus amples informations avant de faire part de ses observations. Il a émis la crainte que les erreurs du passé se produisent à nouveau, et déploré le manque de transparence ayant préfiguré les choix opérés.

Acte délégué fonctionnement des Conseils Consultatifs

Le coordinateur technique a rappelé que la nouvelle PCP avait modifié les ratios de composition au sein des organes décisionnels des CC, avec désormais 60% de sièges réservés au secteur et 40% pour les autres groupes d'intérêts. Le nouvel Acte délégué relatif au fonctionnement des CC devrait en outre permettre d'étendre le nombre de sièges pour les Comités Exécutifs jusqu'à 25, ou 30 après consultation de la Commission Européenne. **JM Ortiz** a informé les membres que les Canaries avaient milité pour une augmentation du nombre de sièges au Comité Exécutif (30) lors du récent Comité Exécutif.

Le Secrétaire Général a informé les membres que conformément au souhait exprimé lors de la dernière Assemblée Générale, une méthode, visant à assurer avec le plus de transparence possible le renouvellement du Comité Exécutif avait été décidée. Aucune partie n'a souhaité remettre en cause l'accord historique concernant la nationalité de Président ou la localisation du secrétariat. Le futur Président sera donc espagnol. En outre, une consultation sera officiellement lancée par le secrétariat du CC Sud durant le mois d'avril, visant à recenser l'ensemble des candidats pour le Comité Exécutif. **P. Melo** a indiqué qu'il officialiserait sa candidature lors de cette consultation. Il sera apprécié lors du Comité Exécutif de la fin mai l'opportunité d'augmenter le nombre de sièges à 30. **JM Ortiz** a souligné qu'une telle augmentation permettrait certainement la représentation effective des Azores et des Canaries, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. La réponse à cette question devra aussi s'inscrire dans le cadre de la future création du CC RUP. **S. Larzabal** a indiqué qu'il existait un consensus pour tenter de respecter l'actuelle répartition des sièges octroyés au secteur, et que les problèmes de désignation devaient avant toute chose tenter d'être résolus au sein de chaque pays. Il a également souligné que la France était opposée au passage à 30 membres pour le Comité Exécutif.

Le nouvel Acte Délégué offre en outre la possibilité d'octroyer des compensations additionnelles pour les pêcheurs représentant la pêche à petite échelle. Sur ce point **JM. Ortiz** a rappelé que cette compensation avait été sollicitée par les Canaries lors du récent Comité Exécutif. La Commission Européenne a tenu à confirmer que cette compensation additionnelle devait être vue comme une option, devant faire face à des





Conseil Consultatif Régional Sud

6 rue Alphonse Rio

95100 Lorient • FRANCE

• TEL : +33 297 83 11 69

• FAX : +33 297 83 91 84

info@ccr-s.eu

adriilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

situations où la représentation de la pêche artisanale ne serait pas possible. Toute demande allant dans ce sens devrait donc être étayée. Il appartiendra de plus à chaque CC de définir dans quelles conditions et à quelle hauteur cette compensation serait réalisée, en indiquant qu'il ne s'agirait pas là de couvrir les pertes de Chiffres d'Affaires occasionnées par des participations à des réunions organisées par le CC. Il a été souligné que cette compensation ne s'appliquerait qu'aux pêcheurs, et non pas aux techniciens les représentant. Enfin, cette compensation devrait financièrement être assumée par chaque CC, sans augmentation de la subvention maximale octroyée par la Commission Européenne. **S. Larzabal** a informé les Membres de ce groupe que le Comité Exécutif avait considéré que cette possibilité était avant tout liée à la responsabilité de chaque structure professionnelle. En outre et en première approche, les actuelles règles de prises en charge n'ont pas été jugées limitantes pour la participation aux réunions.

Il a par ailleurs été précisé qu'un projet pilote, souhaité par le Parlement Européen, et visant à une meilleure association de la pêche à petite échelle au processus décisionnel, serait publié en mars. Il appartiendra donc à chaque structure d'évaluer dans quelle mesure cet outil pourra les aider à faire face à certains besoins (création d'associations, recrutements d'experts..), puis de faire part et de formaliser son intérêt.

GT ad hoc et contrôle

Le secrétaire général a informé les membres d'un groupe de travail sur le contrôle et les Mesures techniques serait constitué. Les membres du CC Sud pourront par ailleurs adresser au secrétariat les problèmes et pistes de solutions envisagées jusqu'au 31 mars. Ces travaux pourront être l'occasion de traiter des problèmes de marge de tolérance déjà identifiés, et à nouveau évoqués par **J. Goncalves**.

Préfiguration du CC RUP

Les membres ont été informés du fait que la préfiguration du nouveau CC RUP avait enfin pu démarrer, à l'occasion d'une réunion entre les acteurs concernés en marge de l'audition du parlement européen sur la pêche dans les RUP, début décembre 2014. Du fait de l'absence de financement pouvant être fléché vers la préfiguration, il a été estimé que la priorité devait être la constitution du CC, afin de pouvoir bénéficier de la subvention de la DG MARE, et de résorber les problèmes au fur et à mesure. De ce fait, outre le renseignement et la transmission des documents prévus au sein du nouvel Acte Délégué, l'identification des 10% de cotisation en fonds propres doit constituer une priorité. **JA Fernandes** a informé les membres que l'implantation du secrétariat de ce nouveau CC au Portugal semblait évidente au vu des accords historiques, et a souhaité qu'il soit implanté aux Açores. Cette volonté ne s'opposant bien évidemment pas au fait que les réunions seront organisées au sein des différents bassins maritimes, du fait d'un vraisemblable soutien des différentes régions.

S. Larzabal a informé les membres de la position Française :





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adriilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Il faut que le Secrétariat soit le plus stable possible, il serait logique qu'il soit basé au Portugal. La France revendiquera la Présidence de ce CC, ne disposant pas de présidence au sein des différents CC.

- Le Comité Exécutif devrait être limité à 25 membres. 12 sièges devraient être réservés aux structures représentant le secteur au niveau national. En s'appuyant sur le nombre de RUP par pays, et en allouant de plus un siège pour chaque Etat Membre, ces 12 sièges

pourraient être répartis de la manière suivante : 7 pour la France, 3 pour le Portugal et 2 pour les Canaries. 3 sièges seraient alloués aux structures supranationales.

- Il serait enfin opportun que chaque RUP respecte les engagements de la réunion de Bruxelles, en adressant les documents prévus le plus tôt possible, et au plus tard, par exemple en amont des réunions du CC Sud de Bilbao, qui pourraient être le lieu de la prochaine réunion informelle.

Les représentants des Canaries ont indiqué que ces documents seraient communiqués en février ou en mars, et qu'ils estimaient par ailleurs que la répartition des sièges du secteur ne leur semblait pas satisfaisante en première approche, car ne tenant pas suffisamment compte du poids économique de chaque RUP. Ce sujet sera travaillé aux Canaries une fois que les différentes positions auront été centralisées puis diffusées.

P. Melo a déploré le fait de ne pas disposer d'informations sur ce sujet, alors qu'il est vivement intéressé. Plusieurs membres ont fait part de leur opposition sur la proposition de répartition des sièges. Dans le même temps, il a été estimé que cette question ne devait pas porter préjudice à la création officielle de ce CC, et que cette répartition pourrait être définie ultérieurement, tout comme l'ensemble des autres problèmes. **JA Fernandes** s'est par ailleurs montré disposé à écouter et respecter l'ensemble des propositions. Certains membres ont rappelé qu'ils n'avaient pas souhaité la création d'un CC RUP, mais la création d'un CC Macaronésie, qui aurait eu plus de sens pour la gestion de la ressource. L'approche majoritaire, visant à se doter le plus rapidement de l'outil, pour commencer à travailler et solutionner les problèmes, n'a pas été jugée opportune par l'ensemble des membres.

En ce qui concerne Madère, il est considéré que ce nouveau CC pourra contribuer à donner plus de poids aux recommandations et souhaits des pêcheurs de la Macaronésie.

L. Calaça s'est montré favorable à une constitution rapide de ce CC, tout en indiquant que les structures représentants la Macaronésie devraient avoir le choix de continuer leurs travaux au sein du CC Sud. Il a informé les membres de sa prochaine retraite.

Sur demande de **S. Larzabal**, il a été rappelé que le CC Sud n'avait pas vocation à aider à la constitution du CC RUP, et qu'il se contentait essentiellement de faciliter ces travaux, sans impact financier pour lui. Il est toutefois important, outre l'information de ses membres, que le CC Sud suive ses travaux du fait du doublon de compétences inscrit au sein de la PCP, en ce qui concerne les eaux bordurant la Macaronésie. L'organisation de certaines réunions du CC Sud pourra toutefois être mise à profit pour la tenue de réunions informelles de préfigurations, à l'instar des groupes de travail prévus fin avril.





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
96100 Lorient • FRANCE
• TEL : +33 297 83 11 69
• FAX : +33 297 83 91 84
info@ccr-s.eu
adrilet@ccr-s.eu • bguenn@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Le Président a rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue que le plus difficile serait l'animation des futurs travaux, rendant nécessaire selon lui la présence au sein de chaque RUP de techniciens dédiés à cette animation. Les différentes régions devront donc appuyer ces travaux. Il a donc souhaité que les courriers officialisant cette mise à disposition aux Açores et à Madère lui soient communiqués, afin d'en informer les autorités des Iles Canaries.

JA Fernandes a confirmé qu'il fallait bien dissocier la préfiguration du CC RUP du GT subdivision Insulaire. La Fédération des Açores assurera l'animation des prochaines réunions. **P. Melo** a rappelé que la priorité devait être octroyée à la création de ce nouveau CC. Tout en indiquant souhaiter continuer à travailler au sein du CC Sud, il a affirmé qu'il serait content d'aider à la préfiguration du nouveau CC. Un membre a également fait un parallèle entre la création de ce nouveau CC et la régionalisation.

En conclusion, il a été rappelé que chacune des régions devait travailler sur la production des documents identifiés lors de la réunion de Bruxelles. La Fédération des Açores sera en charge de l'initiative partenariale, notamment en ce qui concerne la production des documents obligatoires pour la demande officielle de création. Les réunions de Bilbao fin avril pourront être mises à profit de manière informelle pour la poursuite des négociations.

Retour d'expériences :

La Fédération des Açores a présenté un film documentaire présentant les pratiques de pêche sur l'île de Punta Delgada.

Questions diverses :

JM Ortiz a informé les membres de futurs travaux sur le PescaTourisme, en informant que cette pratique avait été incluse dans la Loi sur la Pêche en Espagne.

Conclusions de la réunion :

* Les membres des Açores devront communiquer leurs chiffres de captures non désirées d'individus sous taille d'espèces pélagiques soumises à l'obligation de débarquement en 2015. En fonction de ces informations, un projet d'avis pourra être proposé.

